

12 MARS 2016

PROJET DE LOI TRAVAIL

#fautqueçabouge



• PARCE QUE LA CONSTRUCTION SOCIALE EST NOTRE MARQUE DE FABRIQUE

Nous croyons en la nécessité d'une réforme pour accompagner les mutations du monde du travail. Nous ne demandons donc pas le retrait du texte, à la seule condition que soient préservés et développés les droits des salariés.

• PARCE QUE LE PROJET DE LOI TRAVAIL CONTIENT ACTUELLEMENT DES POINTS INACCEPTABLES

#fautqueçabouge



LE LICENCIEMENT DANS LE PROJET DE LOI TRAVAIL

Le plafonnement des indemnités prud'homales en cas de licenciement abusif

INACCEPTABLE ! Le barème fixé précarise le CDI et ne valorise pas la fidélité à l'entreprise

Une définition des difficultés économiques qui prive le juge de toute appréciation

INACCEPTABLE ! Des licenciements programmés sur la base d'artifices comptables : des salariés moins protégés, un danger pour l'emploi



LA NÉGOCIATION AVEC L'EMPLOYEUR DANS LE PROJET DE LOI TRAVAIL

Une entreprise qui pourrait construire son propre Code du travail

INACCEPTABLE ! Sans le garde-fou de la branche professionnelle, c'est le risque du moins-disant social



LE TEMPS DE TRAVAIL DANS LE PROJET DE LOI TRAVAIL

Une ouverture à la généralisation du forfait jour et davantage de latitude en matière d'astreinte

INACCEPTABLE ! Trop de pouvoir laissé à l'employeur



LA SANTE AU TRAVAIL DANS LE PROJET DE LOI TRAVAIL

Un salarié potentiellement déclaré inapte au cours de son arrêt maladie

INACCEPTABLE ! Le salarié pourrait être licencié avant même son retour dans l'entreprise

L'assouplissement de l'obligation de reclassement de l'employeur

INACCEPTABLE ! Un salarié exposé au licenciement dès lors qu'il refuse une seule proposition de reclassement



LA SÉCURISATION DES PARCOURS DE VIE DANS LE PROJET DE LOI TRAVAIL

Un Compte Personnel d'Activité réduit à sa plus simple expression

INSUFFISANT ! La CFTC souhaite que le CPA soit enrichi d'un compte temps

Un Compte Personnel de Formation amélioré sur certains aspects

PEUT MIEUX FAIRE ! Pour les salariés les moins qualifiés, la CFTC demande à ce que ce compte soit crédité de 300 à 400 heures (contre les 150 heures prévues actuellement)